

PRÉFET DE LA DRÔME

**Modalités de traitement des demandes adressées au Pôle Education Routière de la Direction
Départementale des Territoires de la Drôme.**

OBJET DE LA DEMANDE		PUBLIC CONCERNE	DEMARCHES	MODES DE TRAITEMENT
Dossier d'inscription au permis de conduire	Perte du dossier d'enregistrement « papier » (cerfa 02)	Usagers	Réaliser une demande de duplicata.	Transmettre un CERFA 02 renseigné et une demande de duplicata (documents sur le site internet www.drome.gouv.fr). Envoyer les documents par courrier postal.
	Effectuer une demande d'enregistrement au permis de conduire	Usagers et auto-écoles	Procéder à une demande en ligne.	En ligne sur le site de l'ANTS
	Mon auto-école a fermé, je n'ai pas mon dossier d'inscription au permis de conduire (cerfa 02)	Usagers	Contacteur le Pôle Education Routière du département de l'auto-école fermée pour vérifier si le dossier n'est pas en sa possession. Le cas échéant, demander un duplicata	ddt-satem-er@drome.gouv.fr
Code la Route/impossibilité de s'inscrire chez un opérateur agréé	Numéro NEPH non reconnu	Usagers	Faire une demande réactivation de numéro NEPH	ddt-satem-er@drome.gouv.fr
	Il existe une erreur dans l'enregistrement de mon dossier	Usagers et auto-écoles	Faire une demande de rectification (<i>uniquement pour les erreurs d'état-civil</i>)	ddt-satem-er@drome.gouv.fr
Places d'examens	Problème de population de référence	Auto-écoles	Demander une vérification des saisies. Joindre les copies des bordereaux des mois concernés	Par courrier postal.
	Demande de place d'examen en candidat libre	Usagers	Effectuer une demande de place auprès du Pôle.	Pré-inscription sur le site CANDILIB
	Annulation d'une convocation à l'examen	Usagers		Annulation sur le site CANDILIB
Label qualité	Demande de labellisation	Auto-écoles	Effectuer un dépôt de dossier	ddt-labelqualite-agrement@drome.gouv.fr
Examens du permis de conduire	Réclamation à l'issue de l'obtention du résultat	Usagers et auto-écoles	Adresser une demande auprès du Chef de Pôle	Par courrier postal
	Impossibilité d'accéder au résultat d'examen	Usagers	Adresser une demande auprès du Pôle	ddt-satem-er@drome.gouv.fr
	Permis de conduire provisoire non téléchargeable	Usagers et auto-écoles	Adresser une demande auprès du Pôle	ddt-satem-er@drome.gouv.fr

Permis de conduire définitif	Demander le permis de conduire définitif suite à réussite à l'examen	Usagers et auto-écoles	Demande en ligne	En ligne sur le site de l'ANTS
	Titre de conduite non reçu	Usagers	Consulter le site de l'ANTS	Demande ne relevant pas de notre service.
	Titre de conduite reçu mais comportant des erreurs	Usagers	Demande en ligne	En ligne sur le site de l'ANTS
Agréments écoles de conduite	Demande d'agrément, de modification, de cessation d'activité	Auto-écoles	Adresser le dossier au Pôle. Documents en téléchargement sur le site internet : http://www.drome.gouv.fr/	ddt-labelqualite-agrement@drome.gouv.fr
Autorisations d'enseigner la conduite	Demande d'autorisations	Enseignants de la conduite	Adresser le dossier au Pôle. Documents en téléchargement sur le site internet : http://www.drome.gouv.fr/	ddt-labelqualite-agrement@drome.gouv.fr